

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Date de convocation des conseillers : 18 janvier 2019

La séance est ouverte à 20H30

Membres du Conseil absents excusés : MM. DELABARRE, PASQUETTE, VACHER, FORTIN

Secrétaire de séance : MME FAUGRET

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018.

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITE SUR VOIRIE DANS LE BOURG DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que le projet d'installation d'un radar pédagogique et d'un passage piéton avec bandes podotactiles dans le bourg peut être une dépense éligible à la répartition des recettes des amendes de police programme 2019 au titre de travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers.

Il convient, dès lors, de solliciter la subvention avant tout commencement de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** l'approbation d'aménagements de sécurité sur voirie dans le bourg ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

MARCHÉ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE BUREAU DE CONTROLE - RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bureau de contrôle QUALICONSULT a ordonné le renforcement la charpente de la salle polyvalente, à la suite du diagnostic sur sa solidité remis par le bureau d'études LE COZ. En effet, la modification de la nature des ardoises (naturelle au lieu de fibro ciment) augmente la charge de la couverture et rend nécessaire ce renforcement. Il présente à nouveau le devis du bureau d'études SARL LE COZ avec l'option pour le calcul et plans des principes de renforcement des existants pour un montant de **1 300 € HT**, soit **1 560 € TTC**.

Le montant initial du marché de base d'un montant de 394 573.09 € HT est porté à 395 873.09 € HT.

Marché initial de base	394 573.09 € HT
Prestations intellectuelles supplémentaires	1 300.00 € HT
Nouveau montant du marché de base	395 873,09 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition du Bureau d'études SARL LE COZ en plus-value sur les prestations intellectuelles du marché de la rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 1 300.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- DIA : Mr LACOSTE et Mme QUEMERAIS / Mr DELAUNAY - 4 Cité de la Villansois
- Peintures intérieures salle polyvalente : choix des couleurs

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil : le jeudi 7 mars 2019 à 20h30